



# Cowansville

## AVIS PUBLIC

### Avis de demande d'autorisation de démolition

**ADRESSE : 389 RUE DE LA RIVIÈRE**

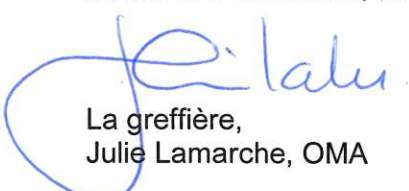
AVIS public est par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles, le comité de démolition se réunira le **mardi, 10 mai à 16 h**, salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 389 rue de la Rivière prévoyant la démolition du bâtiment principal et du bâtiment accessoire.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le vendredi 6 mai 2022, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

#### **Demande de démolition**

a/s Julie Lamarche, greffière  
220, place Municipale  
Cowansville QC J2K 1T4  
[hdvgreffe@ville.cowansville.qc.ca](mailto:hdvgreffe@ville.cowansville.qc.ca)

Donné à Cowansville, ce 26 avril 2022.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA